

Le Comité social territorial rattaché au CDG43 s'est réuni le **mardi 7 avril 2026 à 14 h**, dans les locaux du CDG43, sous la présidence de M. Michel Chapuis, président du CDG43.

Participaient à la réunion :

En qualité de représentants des collectivités

Michel Chapuis, *Maire du Puy-en-Velay*
Alain Garnier, *Maire de St-Georges-d'Aurac*
Adrienne Wierzba, *Cons. mun. de St-Germain-Laprade*
Annie Bouchet, *Maire de Borne*
Marc Philippon, *directeur du CDG43*

En qualité de représentants du personnel

Patrice Faure, *CGT*
Marie Parichon, *CGT*
Romuald Gallinet, *CGT*
Jean-Pierre Peyrard, *CGT*
Christophe Bailleux, *CGT*
Gilles Rochette, *FO*
Laurent Dupin, *FO*

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s :

Pierre Gibert, *Maire de Costaros*
Rémi Barbe, *Maire de Cussac-sur-Loire*
Jean-Michel Eyraud, *Maire du Chambon-sur-Lignon*
Pascale Noël, *Maire de Salzuit*
Hélène Fournial, *CGT*
Stanislas Markut, *SDCDT*
Jacques Dupin, *FO*
Caroline Di Vincenzo (*suppléante*), *Maire de La Chapelle d'Aurec*
Christelle Valantin (*suppléante*), *Maire de Coubon*
François-Régis Saby (*suppléant*), *Maire de Montfaucon*
Roselyne Beyssac (*suppléante*), *Maire de Chomelix*
Jean-Paul Beaumel (*suppléant*), *Maire de Lavoûte-sur-Loire*
Sébastien Masson (*suppléant*), *Maire du Pertuis*
Ludovic Leydier (*suppléant*), *Maire de Thoras*
Jérôme Pinet (*suppléant*), *CGT*
Marie-Laure Poudroux (*suppléante*), *CGT*
Thierry Vergne (*suppléant*), *CGT*
Béatrice Chabanne (*suppléante*), *CGT*
Fabienne Chalendard (*suppléante*), *SDCDT*
Evelyne Mendes (*suppléante*), *FO*

Autres participant(e)s :

William Gerphagnon, *responsable du Pôle Santé au travail*
Hélène Gagnaire, *secrétaire administrative du CST.*

M. Michel Chapuis déclare la séance ouverte et remercie de leur participation les membres. Après vérification du quorum, il fait procéder à la désignation du secrétaire de séance et du secrétaire adjoint respectivement comme suit : Mme Annie Bouchet et M. Patrice Faure.

Dès l'ouverture de séance, le président soumet à l'approbation le procès-verbal de la réunion du mardi 20 janvier 2026. Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

1. Affaires générales

Modifications d'horaires

Collectivité ou établissement	Objet de la saisine	Avis du CST
Commune de La Chapelle-d'Aurec	Un poste d'adjoint technique 31 h 50 → 35 h	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
CDG43	Un poste de technicien 12 h → 15 h	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Coubon	Un poste d'adjoint technique 17 h → 28 h	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Coubon	Un poste d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe 29 h → 32 h	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Saint-Georges-Lagricol	Un poste de rédacteur 18 h → 26 h	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Saint-Pal-de-Mons	Un poste d'adjoint technique 14 h 30 → 17 h 30	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Saint-Pal-de-Mons	Un poste d'adjoint technique 30 h → 35 h	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>

Suppressions d'emplois

Collectivité ou établissement	Grade supprimé	Avis du CST
Commune de Rauret	Un poste d'adjoint administratif	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Saint-Etienne-Lardeyrol	Un poste d'agent de maîtrise	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
CDG43	Un poste de rédacteur	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
CDG43	Un poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
CDG43	Un poste de technicien principal de 1 ^{ère} classe	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Loudes	Un poste d'agent de maîtrise	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Saint-Maurice-de-Lignon	Deux postes d'agent de maîtrise	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Montregard	Un poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Montregard	Un poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>

Commune de Montregard	Un poste d'adjoint technique	Avis favorable à l'unanimité.
-----------------------	------------------------------	--------------------------------------

Ratios d'avancement de grade

Commune de Roche-en-Régnier

La commune présente un projet de délibération d'instauration d'un ratio d'avancement de grade à 100%.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable unanime.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

Commune de Saint-Privat-d'Allier

La commune présente un projet de délibération d'instauration d'un ratio d'avancement de grade à 100%.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

Lignes directrices de gestion

Commune de Saint-Pal-de-Mons

La commune de Saint-Pal-de-Mons présente un projet de modification de l'arrêté portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion. Ce projet précise la possibilité d'octroyer une bonification d'ancienneté comme le prévoit le décret n° 2024-827 du 16 juillet 2024.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

Organisation des services

Communes de Goudet, Saint-Front, Montusclat, Moudeyres, Chaudeyrolles, Laussonne, Chadron, Saint-Martin-de-Fugères, Salettes, Les Vastres, Queyrières, Freycenet-La-Tour, Les Estables, Fay-sur-Lignon

Ces communes présentent leur projet d'adhésion au service commun d'un service technique créé par la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à la majorité.

- 5 voix pour (5 CGT)
- 2 abstentions (2 FO)

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants FO s'abstiennent. Ils ne sont pas opposés à ce projet mais estiment qu'un service commun ne favorise pas le maintien des emplois.

Commune de Saint-Julien-Chapteuil

La commune de Saint-Julien-Chapteuil présente son nouvel organigramme.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

Organisation du temps de travail

EHPAD Le Grand Pré

L'EHPAD Le Grand Pré présente son projet de protocole relatif au temps de travail et à l'organisation du temps de travail.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis défavorable à la majorité.

- 5 voix contre (5 CGT)

- 2 abstentions (2 FO)

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants CGT votent contre, ils prétendent que le dialogue social n'a pas été mis en place. Les représentants FO s'abstiennent car selon eux ils ne bénéficient pas de jours de sujétions. Les représentants des employeurs font remarquer qu'un forfait de huit jours supplémentaires est accordé au personnel « soins, restauration et hôtellerie ». Ils suggèrent de reformuler la nature de ces jours-là qui ne peuvent être des jours de congés annuels mais plutôt des jours de sujétions.

Syndicat mixte de gestion Aéroport Le Puy-en-Velay / Loudes

Le Syndicat mixte de gestion Aéroport Le Puy-en-Velay / Loudes présente son projet de délibération relative au temps de travail et à l'organisation du temps de travail.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis défavorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants du personnel votent contre argumentant qu'aucun dialogue social n'a été mis en place.

Commune de Chambezon

La commune de Chambezon présente son projet de délibération relative au temps de travail et à l'organisation du temps de travail.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis réputé avoir été donné.

- 7 abstentions (5 CGT, 2 FO)

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants du personnel votent contre argumentant qu'aucun dialogue social n'a été mis en place.

Commune de Chadron

La commune de Chadron présente son projet de délibération relative au temps de travail et à l'organisation du temps de travail.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis réputé avoir été donné.

- 7 abstentions (5 CGT, 2 FO)

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants du personnel votent contre argumentant qu'aucun dialogue social n'a été mis en place.

Commune de Langeac

La commune de Langeac présente la mise à jour de son tableau des effectifs.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

Commune de Saint-Julien-Chapteuil

La commune de Saint-Julien-Chapteuil présente son projet de mise en place d'horaires d'été pour les agents du service technique et entretien.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis réputé avoir été donné.

- 7 abstentions (5 CGT, 2 FO)

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants du personnel s'abstiennent. Ils ne s'opposent pas à ces nouveaux horaires d'été mais estiment que travailler en journée continue aurait permis de terminer la journée plus tôt.

Commune de Montregard

La commune de Montregard présente son projet de délibération pour accorder à titre exceptionnel des heures supplémentaires au-delà de la limite mensuelle autorisée. En effet, les conditions climatiques provoquent un important surcroît de travail pour les agents chargés du déneigement de la commune.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à la majorité.

- 5 voix pour (5 CGT)
- 2 voix contre (2 FO)

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants FO votent contre expliquant qu'il serait préférable de mettre en place un régime d'astreinte. Le CDG explique qu'un régime d'astreinte n'exclut pas la réalisation d'heures supplémentaires au-delà de la limite mensuelle autorisée.

SICTOM Velay Pilat

Le SICTOM Velay Pilat présente son projet de mise en place d'une astreinte pour réagir rapidement aux imprévus et aux aléas techniques. Deux à trois agents sont concernés toute l'année. L'astreinte dure une semaine complète par roulement.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis réputé avoir été donné.

- 7 abstentions (5 CGT, 2 FO)

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants du personnel s'abstiennent. Ils estiment que lorsqu'ils ne sont que deux agents en astreinte, le roulement d'une semaine sur deux est assez lourd. Le CDG fait remarquer que cette astreinte est réalisée pendant les horaires de collecte.

RIFSEEP

Les représentants du personnel CGT réaffirment leur position à propos des modalités de maintien et de suppression de l'IFSE en cas d'absence pour maladie. Ils votent contre les projets lorsque le régime indemnitaire ne suit pas le sort du traitement notamment en cas de congé pour maladie ordinaire, de congé pour accident de service, de CITIS ou de maladie professionnelle.

Ces derniers sont également défavorables à l'absence de montant minimum.

Ils suggèrent enfin que la grille d'évaluation de l'entretien professionnel, à partir de laquelle le CIA est attribué, soit annexée à la délibération.

Les représentants FO rappellent leur position à propos des modalités de maintien et de suppression du régime indemnitaire en cas d'absence. Ils estiment, comme les autres représentants, que le RIFSEEP doit suivre le sort du traitement, notamment en cas de congé pour maladie ordinaire, de congé pour accident de service, de CITIS ou de maladie professionnelle. Ils suggèrent par ailleurs que les critères d'attribution du CIA soient précisés dans les projets présentés.

Collectivité ou établissement public	Avis du CST
SIVOM De Fleuve en Vallées	<p><i>Le CST émet l'avis suivant :</i> <i>Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.</i> <i>Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.</i> <i>Aucune remarque particulière n'est formulée.</i></p>
Haut Pays du Velay Communauté	<p><i>Le CST émet l'avis suivant :</i> <i>Collège personnel : avis favorable à la majorité.</i></p> <ul style="list-style-type: none">• 5 voix pour (5 CGT)• 2 voix contre (2 FO) <p><i>Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.</i> <i>Les représentants CGT votent pour mais regrettent que le barème d'attribution du CIA ne soit pas précisé dans le projet.</i> <i>Les représentants FO sont défavorables car l'IFSE est supprimée pendant une période de préparation au reclassement.</i></p>

Régime indemnitaire

Commune de Malvalette

La commune de Malvalette présente son projet de délibération relative à l'instauration des IHTS.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

Compte épargne-temps

Commune de Montregard

La commune de Montregard présente son projet de délibération portant mise en place du CET. Celle-ci ne prévoit pas la monétisation des jours épargnés.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants du personnel votent pour. Les représentants FO regrettent toutefois que l'indemnisation ne soit pas prévue.

Apprentissage

Commune de Saint-Maurice-de-Lignon

La commune de Saint-Maurice-de-Lignon présente son projet de recrutement d'un apprenti préparant un CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

Formation

Haut Pays du Velay Communauté

Le Haut Pays du Velay Communauté présente son plan de formation 2026.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

Syndicat mixte du projet Chaise-Dieu

Le Syndicat mixte du projet Chaise-Dieu présente son projet de délibération relatif à la fixation des plafonds de prise en charge du Compte Personnel de Formation.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

Protection sociale complémentaire

Commune de Saint-Pal-de-Mons

La commune de Saint-Pal-de-Mons présente son projet de délibération relative à l'augmentation de la participation employeur à la mutuelle santé. Cette dernière passe de 15 euros à 35 euros par mois.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants du personnel soulignent la bienveillance de l'employeur.

2^{ème} avis suite à avis défavorable unanime des représentants du personnel

Commune de Saint-Ferréol-d'Auroure

La commune de Saint-Ferréol-d'Auroure a présenté, lors du CST du 20 janvier 2026, un projet de délibération relative au RIFSEEP. Lors de cette séance, les représentants du personnel ont voté contre unanimement (voir PV du 20.01.2026). L'avis du Comité social territorial devait donc être sollicité une deuxième fois.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants CGT font remarquer l'absence du barème d'attribution du CIA mais votent favorablement car les remarques exprimées lors du premier avis ont été prises en considération.

2. Questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail

Pour information

Commune de Vals-près-Le-Puy

La commune de Vals-près-Le-Puy présente sa délibération portant dérogation aux travaux règlementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

Prévention des risques

EHPAD Le Grand Pré Lantriac

L'EHPAD Le Grand Pré présente sa démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail comprenant la réalisation d'un diagnostic puis l'élaboration d'un plan d'actions. Cette démarche porte sur tous les facteurs de risques et vise à structurer une culture de prévention au sein de l'établissement.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

Haut Pays du Velay Communauté

La Communauté de communes Haut Pays du Velay Communauté présente sa démarche de mise à jour de son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et son plan d'actions associé.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

A la demande des représentants CGT

Commune de Saint-Ferréol-d'Auroure

Les représentants CGT saisissent le CST au sujet des conditions de travail et du mal-être au travail des agents de la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure.

Ce sujet initial a pris une tournure particulière compte tenu d'un événement survenu la semaine précédant le CST.

Au vu de ces éléments, le CST décide de la mise en place d'une enquête, comme le prévoient les articles R253-49 à R253-52 du CGFP voir l'article R253-49 du CGFP, dans l'objectif d'analyser les causes de l'événement.

La délégation est composée de :

- *2 représentants des collectivités : Michel Chapuis et Alain Garnier,*
- *2 représentants du personnel : Laurent Dupin et Romuald Gallinet,*
- *L'ACFI et le médecin du travail référents de la collectivité seront sollicités pour participer à la délégation.*

Auzon Communauté

Les représentants CGT saisissent le CST au sujet des conditions de travail et d'un présumé mal-être au travail des agents de la Communauté de communes.

Avant de former une délégation pour effectuer une visite de site, le Président du CST, Michel Chapuis, propose d'envoyer un courrier au Président de la Communauté de communes afin de lui signaler cette alerte des représentants CGT sur la dégradation des conditions de travail au sein de sa collectivité et pour l'inviter à apporter des éléments de réponse sur cette saisine.

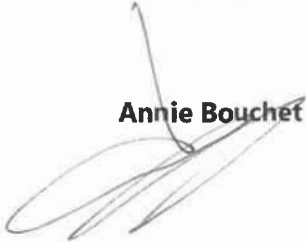
L'ensemble des membres approuvent cette première action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45.

La date de la prochaine réunion a été fixée au lundi 8 juin 2026 à 14 h.

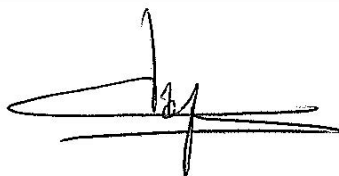
La Secrétaire,

Annie Bouchet



Le Président,

Michel Chapuis



Le Secrétaire adjoint,

Patrice Faure

